



## Compte-rendu du Conseil Municipal du 19 décembre 2018

**.Présents** : Pierre DAUDEY, Simone VALOT, Fabienne DOLE, Marilynne FONTANIER, Mathieu LINIGER, Christine HUMBERTJEAN, Isabelle KERN, Jean-Noël VALLET,

**- Absents excusés** : Alain CUSSEY, Stéphanie FOURNIER.

**. Absents** : Julien WOITTEQUAND, James BOUVERET et Aurélie JAVANET

**. Secrétaire de séance** : Simone VALOT.

### 1. Procès-verbal de la séance du 17 octobre 2018

Le compte-rendu du conseil municipal du 17 octobre 2018 est approuvé.

Vote : 8 voix Pour.

### 2. Tarifs communaux, des services de l'eau et de l'assainissement et Indemnité de gardiennage de l'église

#### Tarifs communaux

##### **. Concessions cimetièrè**

Le Maire propose de maintenir les tarifs, soit :

Dimension	Durée			
	30 ans		50 ans	
	2018	2019	2018	2019
0.65 x 1.2 m ( <i>Urnes</i> )	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>150</b>	<b>150</b>
1 x 2m	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>150</b>	<b>150</b>
2 x 2 m	<b>200</b>	<b>200</b>	<b>300</b>	<b>300</b>

Le Conseil accepte la proposition. Vote à 8 voix Pour.

**. Droits de place pour le marché** : M. le Maire rappelle que le marché mensuel de mai à octobre a lieu tous les 2<sup>ème</sup> vendredi du mois de 17h / 20 h.

Le Conseil accepte de maintenir le droit de place à 5 € par participant et par manifestation à 8 voix Pour.

##### **. Commerçants ambulants**

M. le Maire propose de reconduire les tarifs pour 2019, soit 8€ par stationnement d'une durée maximale d'une journée. Vote 8 voix Pour.

##### **. Droit de place des forains pour la fête communale**

Le Maire propose de maintenir les tarifs et d'ajouter le nouveau manège, soit :

Type d'emplacement	2019
Confiseries	20
Tirs et pinces	26
Jackpot	38
Manèges enfants – TOBOGAN- Trampoline	66
Autos tamponneuses enfants et Surf	xx
Autos tamponneuses adultes et Chenille	xx
Autos tamponneuses enfants & adultes et train fantôme	75
Chenille et Surf	100
Caravanes hors fête	30

Le Conseil accepte cette proposition à 8 voix Pour.

**. Frais de personnel communal pour le service Eau et Assainissement :**

Le Maire propose de maintenir les montants forfaitaires annuels que les services d'Eau et d'Assainissement versent au budget communal pour les heures de travail effectuées par l'agent technique et la secrétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs pour 2019

	Service Eau	Service assainissement
Agent technique	5 000 €	4 000 €
Secrétariat	500 €	250 €

Vote : 8 voix Pour.

**. Frais d'entretien de voirie :** maintien du montant de cette prestation à savoir 650 € pour le Service bois et pour l'Association Foncière. Vote 8 voix Pour.

**. Salle des fêtes : tarifs de location**

Le Maire propose de maintenir pour 2019 les différentes catégories et tarifs applicables en 2018, étant donné qu'aucuns travaux de rénovation n'ont été effectués. Vote : 8 voix Pour.

**. Redevance d'occupation du domaine public des Professionnels Lieslois :** cette redevance fixée à 2€ par m<sup>2</sup> et par an pour une occupation du domaine public est maintenue. Vote 8 voix Pour.

**Service de l'eau**

- **Redevance Eau :** Mme Simone VALOT présente pour le service d'eau un estimatif du Compte Administratif 2018, un prévisionnel du budget 2019 ainsi qu'un récapitulatif de l'évolution des prix de l'eau depuis 2010, on remarque que les prix de l'eau sont inchangés depuis 2013.

Compte tenu des résultats satisfaisants, M. le Maire propose au Conseil de maintenir pour 2019 les tarifs actuels de l'eau, pour la part communale soit :

- Part proportionnelle :
  - . De 0 à 100 m<sup>3</sup> : 1,05 €/m<sup>3</sup>
  - . De 101 m<sup>3</sup> à 200 m<sup>3</sup> : 0,90 €/m<sup>3</sup>
  - . Au-delà de 200 m<sup>3</sup> : 0,75 €/m<sup>3</sup>
- . Part fixe
  - . Compteur 15 : 27€
  - . Compteur 20 : 37€
  - . Compteur de 40 : 80€ (*Néolia*)

M. le Maire précise qu'à ces tarifs s'ajoutent ceux de l'Agence de l'eau : redevance Pollution et Redevance Prélèvement.

Le Conseil accepte la proposition à l'unanimité, soit 8 voix Pour.

**Service Assainissement**

- **Redevance Assainissement :** Simone VALOT présente un estimatif du Compte Administratif 2018, un prévisionnel du budget 2019 ainsi qu'un récapitulatif de l'évolution des prix de l'assainissement depuis 2010, on remarque que les prix de l'assainissement sont inchangés depuis 2014.

Les résultats étant positifs, M. le Maire propose au Conseil de maintenir en 2019 les tarifs de l'assainissement, soit :

- Part proportionnelle : 1,40 €/m<sup>3</sup>
- Part fixe : 15 €

M. le Maire précise qu'à ces tarifs s'ajoute celui de l'Agence de l'eau : redevance pour modernisation des réseaux de collecte.

Le Conseil accepte la proposition à l'unanimité, soit 8 voix Pour.

### **Indemnité de gardiennage de l'église**

Comme chaque année, M. le Maire propose le voter l'indemnité de gardiennage de l'église communale suivant le barème préfectoral. Après discussion, le conseil accepte que cette indemnité soit allouée à la personne actuellement en charge de cette responsabilité, à savoir Madame Françoise BOLE résidant au 5, Place Saint Etienne à Liesle. Le montant de cette indemnité est fixé à 130.00 € pour l'année. Vote 8 voix pour.

### **3. Aménagement du 'Bois du Curé' : demande de subvention Leader**

Mme Fabienne DOLE rappelle que le "bois du Curé" a fait l'objet par le passé d'un aménagement qui a permis de répertorier les diverses essences d'arbres sur ce lieu. Un nouveau projet voit le jour avec la mairie, quelques habitants du village, la commission forêt et le garde ONF M. BARDEY. Suite à des réunions sur place il est proposé de réhabiliter ce bois.

Il sera nécessaire d'implanter des plaques explicatives pour les arbres, écrire l'histoire de ce lieu très important pour les villageois, réaliser un fléchage depuis le village et même organiser des animations.

Pour pouvoir réaliser ce projet, il y a lieu de trouver des fonds et principalement une aide FEADER auprès de la cellule LEADER de la Communauté de Commune Loue Lison.

Le plan de financement s'établit ainsi :

- Achat de matériel et frais d'installation :	7 000 €
- Animations	3 000 €
<u>Total</u>	<u>10 000 € HT soit 12 000 TTC</u>
- Subvention LEADER de 64 % du coût HT	6 400 €
- Total à charge de la commune	3 600 € HT soit 5 600 TTC

Le conseil autorise M. le Maire à déposer un dossier de subvention et d'accomplir toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de ce projet. Vote 8 voix pour.

### **4. Destination des coupes de bois 2019-2020**

M. LINIGER fait un rappel des propositions du comité forêt qui s'est réuni le 23 novembre dernier.

L'état d'assiette des coupes pour 2019/2020 se présente ainsi :

Feuillus

- Parcelles 10 – 30 – 31 – 32 soit 315 m<sup>3</sup> bois façonné et bois énergie
- parcelles 18 et 19 soit 90 m<sup>3</sup> ventes en bloc sur pied
- Parcelles 24 et 25 soit 120 m<sup>3</sup> de grumes et autres produits délivrance à l'affouage sont constitués de taillis et de perchis
- Pas de résineux

Le Conseil accepte cette proposition à l'unanimité des présents, soit 8 voix Pour.

### **5. Tarification TER**

M. le Maire informe le conseil qu'il a reçu un courrier du Syndicat SUD-RAIL concernant le problème de tarification dans les trains TER. En effet à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2018 une nouvelle tarification est entrée en vigueur, soit disant pour lutter contre les fraudeurs.

Quelque soit la situation, un voyageur, qu'il soit de bonne foi ou non, se verra sanctionné par une amende de 50 euros minimum s'il n'a pu acheter de titre de transport et 20 euros s'il n'a pas pu le composer.

Dans nos zones rurales, hier nous pouvions acheter nos billets auprès du contrôleur du train (puisque nous n'avons ni guichet ni distributeur). Maintenant nous devons acheter à l'avance nos billets soit avec nos Smartphones soit sur internet pour être en règle.

Au vue de cette réduction du service public, le Conseil à l'unanimité demande au Maire de faire un courrier à Madame Maire-Guite DUFAY Présidente du Conseil Régional BFC et Monsieur Michel NEUGNOT Vice-président en charge des transports, pour dénoncer cette nouvelle organisation qui va pénaliser les usagers de nos campagnes et en particulier les personnes âgées.

## **6. Délibération 'Fêtes et Cérémonies' : modification**

M le Maire propose au conseil de modifier la délibération du 08/02/2017 concernant les principes et critères d'attribution des frais 'Fêtes et Cérémonies', il y a lieu d'y ajouter le critère suivant : 'Cadeaux et Bons d'achats accordés aux habitants de la commune dans le cadre d'un concours ou de faits particuliers réalisés dans la commune' Montant maximum de 100 €. Vote 7 voix pour et une abstention.

## **7. Syndicat de Télévision**

Mme Christine HUMBERTJEAN rappelle l'histoire de ces relais de télévision qui ne servent plus depuis la mise en place de la TNT sauf en partie celui de Port Lesney, ils servent principalement pour la téléphonie mobile. Le syndicat a plus de contraintes que d'avantages puisqu'il faut entretenir les chemins d'accès en compensation d'une location versée.

Le Syndicat a donc rencontré TDF pour obtenir une augmentation des loyers des terrains supportant leurs installations. Il a été proposé au Syndicat de Télévision une location de 5000 €/an ou un rachat des terrains pour 70 000 €.

Dans sa séance du 12 décembre dernier, le Syndicat a accepté :

- l'offre de rachat par TDF des 4 terrains dont le Syndicat est propriétaire (Champagne sur Loue, Aiglepierre, Port Lesney et Marnoz) pour la somme de 70 000 € TTC. TDF prendra en charge les frais de notaire et de géomètre.
- les conditions d'accès aux différents sites feront l'objet d'accords avec les communes.
- la répartition du fruit de la vente et des restes de trésorerie se fera comme précisé dans la délibération prise en réunion syndicale le 12/12/2018
- le Syndicat sera dissous à l'issue de la signature des actes notariés.

Après l'exposé, le maire demande au conseil municipal d'accepter la proposition de vente des terrains et par la suite la dissolution du Syndicat de télévision.

Le Conseil accepte la proposition à 8 voix pour.

## **8. Indemnité de Conseil de la Trésorière**

M. le Maire explique que tous les ans, la commune peut verser « une indemnité de conseil » au comptable du Trésor. Son montant correspond à un pourcentage sur les dépenses d'investissement réalisées par la commune. (moyenne des 3 dernières années)

Au titre de 2018, l'indemnité maximale de Conseil s'élève à 410.13 € + l'indemnité de budget de 30.49€.

Le Conseil décide pour 2018 de verser 100% de l'indemnité, soit 433.93€

Vote : 2 voix Contre - 2 Abstentions - 4 voix Pour.

## **9. Contrat groupe du Centre de Gestion : Assurance risques Santé et/ou Prévoyance pour les agents de la commune.**

Le maire informe le Conseil que depuis le décret n°2011-1474 paru le 10/11/2011 les employeurs publics ont la possibilité de contribuer financièrement à des contrats d'assurances destinés à couvrir les risques Santé et/ou Prévoyance pour les agents de la commune.

Le Centre de gestion du Doubs propose aux communes de s'associer au lancement d'une procédure de mise en concurrence pour ces risques.

Le Conseil décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence :

- pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance et/ou pour la passation de la convention de participation pour le risque santé que le Centre de Gestion du Doubs va engager en 2019 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Et prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre décision de signer ou non l'une ou l'autre convention de participation souscrite par le Centre de gestion du Doubs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Vote : 8 voix pour.

## **10. Contrat P@C entre le Département et la CCLL**

A compter de 2018, le soutien financier accordé par le département aux projets locaux se fera par le biais des contrats P@C ((Construire, aménager, préserver) qui auront été établis sur une durée de 4 ans (2018-2021) à l'échelle du territoire de chaque EPCI à fiscalité propre.

Ainsi, le contrat P@C du territoire Loue Lison a été élaboré par le Département et par les représentants du bloc communal (communes et EPCI) à partir d'un diagnostic commun et d'une vision partagée des enjeux de développement du territoire.

Le maire, après avoir présenté les grandes lignes du contrat, propose d'accepter la délibération suivante :

- prendre acte des nouvelles modalités de partenariat du département du Doubs avec les territoires,

- approuve le contrat P@C 2018-2021 proposé par le Département du Doubs pour le territoire Loue Lison,

- autorise M. le maire à signer ce contrat.

Le conseil accepte à 8 voix pour.

## **11. Questions diverses**

. **Travaux école fromagerie** : l'appel d'offres pour les travaux a été lancé et une réunion pour la présentation du projet aux habitants aura lieu le 06 février 2019.

. **Achat défibrillateur** : Ludovic LANNEAUX responsable prévention a assisté à une réunion d'assistants prévention, il a fait état d'une remise en état et aux normes des trousse de secours pour l'école, la mairie et l'atelier, il propose d'en assurer le suivi.

Il a fait remarquer que de nombreuses communes possédaient un défibrillateur, il a présenté au Maire un devis d'achat et de maintenance. Après discussion le conseil décide d'en acheter un en 2019. Le montant s'élève à 2 000 € HT (y compris le coffret de protection qui doit être chauffé). Il sera certainement installé vers l'ancienne fromagerie.

. **Demande de subvention de l'école Ste-Bénigne** : M. le maire informe le conseil qu'il a reçu un courrier de demande de subvention de la directrice de l'école Sainte Bénigne d'Arc et Senans.

La directrice fait part d'un déficit de fonctionnement et demande une subvention aux communes qui ont des enfants fréquentant cette école. Le Conseil charge le maire de répondre en refusant cette demande. La commune possédant une cantine et un périscolaire elle n'accorde aucune dérogation pour une inscription d'un élève dans une école extérieure. Tous les élèves sont accueillis gratuitement dans notre école communale

. **Nouveau bail de chasse** : M. le Maire informe le conseil que le groupe de travail constitué il y a quelques mois a repris et amendé l'ancien bail de chasse. Une réunion avec le bureau de l'association de l'Hallali aura lieu le 09/01/2018 à 20h30 pour présenter et discuter des modifications proposées.

. **Fleurir Liesle** : L'association Fleurir Liesle aujourd'hui dissoute a décidée de faire deux cadeaux à la commune avec l'argent restant :

- une sculpture de l'artiste Bernard JOBIN d'Arc et Senans : une feuille en cuivre de l'arbre Ginkgo Biloba, elle sera placée dans une niche à l'entrée de la nouvelle école.

- une fontaine en pierre qui sera installée à l'entrée du cimetière à l'emplacement du point d'eau.

Le conseil est très reconnaissant envers cette association et la remercie au nom de tous les habitants.

. **Mutualité Française de Bourgogne Franche Comté** : L'association a contacté le Maire afin de proposer à la commune des actions de prévention santé pour les retraités. Ces actions sont financées par le Conseil départemental et se composent d'une conférence de 2 h et de 7 ateliers d'une heure et demie par semaine.

Le Maire propose aussi d'y associer les communes voisines (Fourg, Lombard, Buffard). Le conseil accepte le principe de mettre à disposition gratuitement la salle des fêtes et d'y associer les communes voisines.

- **Sécheresse** : Douze déclarations sont déjà arrivées à la mairie. Les retardataires doivent se signaler rapidement pour que le Maire puisse faire la demande de classement de la commune en zone de catastrophe naturelle.

*Levée de séance à 0 h 40*

*Le Maire,*